

Société suisse des géomètres : procès-verbal de la XIXe assemblée ordinaire des délégués, le 22 avril 1933 à Zurich

Autor(en): **Schmassmann, H.**

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und
Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et
améliorations foncières**

Band (Jahr): **31 (1933)**

Heft 6

PDF erstellt am: **04.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Société suisse des Géomètres.

PRO CÈS - V E R B A L

de la XIX^e Assemblée ordinaire des délégués, le 22 avril 1933
à Zurich.

La séance est ouverte à 14 heures et, conformément aux statuts, la présidence est assumée par le président central Bertschmann.

Sont présents, comme délégués
du comité central: S. Bertschmann, H. Schmaßmann, P. Kübler et le rédacteur professeur Bäschlin.
de la section Bâle-Argovie-Soleure: C. Hablützel, E. Basler
» » » bernoise: J. von Auw, W. Mülchi
» » » fribourgeoise: F. Müller
» » » des Grisons: M. Enderlin
» » » Suisse orientale: F. Kundert, J. Früh
» » » tessinoise: A. Keller
» » » vaudoise: E. Pouly
» » » Suisse centrale: A. Widmer
» » » valaisanne R. Carrupt
» » » Zurich-Schaffhouse: W. Fisler, E. Steinegger, J. Meyer
du groupe des fonctionnaires: E. Moll
» » » praticiens: E. Schärer, R. Werffeli

La section genevoise n'est pas représentée.

1^o *Constitution de l'assemblée.* Le secrétaire central Schmassmann est chargé de tenir le procès-verbal; Fisler et Pouly sont désignés comme scrutateurs et Müller comme traducteur.

2^o *Procès-verbal.* Le protocole de la XVIII^e assemblée ordinaire des délégués, à Baden, le 2 avril 1932, est approuvé.

3^o et 4^o *Rapport annuel, comptes et budget.* Le rapport annuel ainsi que les comptes de 1932 sont admis; il en est de même du budget pour 1933 et d'une proposition du caissier Kübler qui demande de maintenir à fr. 20.— la cotisation annuelle.

Le caissier Kübler propose d'accorder un subside à des étudiants peu fortunés faisant leur campagne topographique de 6 semaines. Ce subside serait tiré du fonds spécial des amendes. Cette proposition est admise sans discussion.

5. *Elections.* A l'exception de Schmassmann qui renonce à son mandat au comité central, tous les autres membres du comité central sont disposés à accepter une réélection.

La section de Bâle-Argovie-Soleure, qui avait présenté en son temps Schmassmann, et au nom de laquelle parle Hablützel, se désiste en faveur de la section Suisse centrale en se réservant toutefois qu'à l'occasion d'une vacance ultérieure, elle puisse prétendre de nouveau à une représentation au comité central.

Le président Bertschmann donne lecture d'une lettre de la section tessinoise qui déclare ne pouvoir renoncer au siège occupé au comité central par son représentant. D'autre part, la section tessinoise rappelle qu'elle est la seule de langue italienne et qu'en outre il lui paraît que par l'art. 18 des statuts on a bien voulu tenir compte de la langue qui différencie le Tessin des autres parties de la Suisse.

Là-dessus s'amorce une vive discussion au cours de laquelle Müller, Enderlin, Keller, Carrupt et Bertschmann prennent la parole. La majorité appuie le comité central qui a examiné la question à fond et qui est d'avis que l'expression « différentes parties de la Suisse » ne veut pas dire expressément de « langues différentes » mais qu'on a voulu parler de régions n'ayant pas les mêmes intérêts et caractéristiques. Il paraît au comité central que les cantons du Tessin et des Grisons

sont à considérer comme une région ayant droit à un siège au comité central et que ces deux cantons doivent s'entendre pour envoyer un délégué à tour de rôle.

Widmer rappelle que la section Suisse centrale attend depuis longtemps sa petite place au comité central et propose Dändliker comme nouveau membre.

Müller désire que la section fribourgeoise ne soit pas oubliée lors de prochaines élections au comité central, mais renonce pour cette fois à faire une présentation.

Schärer remercie le comité sortant de charge et propose de voter pour les membres du comité qui ont déclaré accepter une réélection et de remplacer Schmassmann par un nouveau membre.

Cette proposition est admise et l'ancien comité est élu à l'unanimité. Il en est de même pour le nouveau membre Dändliker.

Comme président central, le président actuel est confirmé d'unanime façon.

Ensuite de ces votations provisoires, les collègues suivants seront proposés à l'assemblée générale: comme président Bertschmann et comme membres Nicod, Kübler, Früh, Maderni, Delacoste et Dändliker.

Conformément à l'art. 3 du règlement sur la taxation, on propose pour la commission centrale de taxation, soit comme président R. Werffeli à l'unanimité, et comme membres E. Schärer également à l'unanimité et E. Pelichet qui obtient neuf voix.

Vérificateurs des comptes: Vogel et Gendre ont fonctionné comme tels. D'après les statuts, Vogel doit céder sa place et l'on propose comme remplaçant Zumbach qui est agréé par l'assemblée.

6^o *Personnel auxiliaire.* Bertschmann rapporte sur cette question. Il estime qu'un cours théorique d'un semestre, tel que prévu par l'assemblée générale de St-Gall, sera suffisant. Le personnel auxiliaire sera soumis à la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle et les examens de fin d'apprentissage seront confiés aux organisations professionnelles. Une discussion s'engage, au cours de laquelle les collègues Pouly, Kübler, Schmassmann, Steinegger et Enderlin prennent la parole. La majorité donne son assentiment à la façon dont sont organisés, par la section Zurich-Schaffhouse, les cours actuels donnés à l'école des métiers de Zurich. D'autre part on estime que des cours de ce genre doivent être organisés dans d'autres centres, de façon à faciliter les apprentissages.

Fisler annonce que la réglementation concernant le personnel auxiliaire sera probablement définie au cours de cette année.

7^o *Programme d'études pour géomètres.* Bertschmann rappelle les principes votés par l'assemblée générale de St-Gall et parle de la solution intervenue qui prévoit cinq semestres d'études au cours desquels le candidat sera soumis à deux examens. En cas de réussite de ces deux examens, le candidat recevra un diplôme qui le dispensera de tout nouvel examen théorique. Aussi le candidat en possession de ce diplôme et d'une déclaration de deux années de stage pourra-t-il se présenter à l'examen pratique en vue de l'obtention de la patente de géomètre du registre foncier. Carrupt et Schärer prennent part à la discussion, ainsi que le professeur Bäschlin qui ajoute quelques détails complémentaires.

Bien que le programme esquissé ci-dessus ne corresponde pas aux décisions de St-Gall, la solution admise est très heureuse et nous sommes certains qu'elle est avantageuse pour notre corporation.

8^o *Journal.* Bertschmann renseigne sur les pourparlers qui ont eu lieu au sujet de notre périodique et rapelle avec raison qu'il est dans l'intérêt des organisations professionnelles de la même famille de s'unir pour travailler avec profit au bien de notre pays tout entier.

Le journal qui reste propriété de la société des géomètres, devient l'organe officiel de la société suisse de photogrammétrie et de l'association suisse du génie rural.

Moyennant indemnité, il est réservé dans notre journal un certain espace destiné aux communications de ces deux derniers groupements. D'autre part il a été convenu que la commission de rédaction comprendrait un représentant désigné par chacune des deux sociétés de photogrammétrie et du génie rural.

Les obligations réciproques ont été convenues dans un contrat qui sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

Carrupt adresse un nouvel appel à ses collègues et les invite à collaborer à la rédaction du journal par l'envoi d'articles tirés de la pratique.

Bertschmann rappelle que le comité central a déjà essayé de provoquer la collaboration de praticiens. Cet essai n'a pas eu beaucoup de succès mais il va être répété et le président espère arriver à mieux en désignant deux membres spécialement chargés de dénicher des articles de portée pratique, tant en allemand qu'en français.

9^o *Lieu de l'assemblée générale de 1934.* Ce sera une assemblée d'un jour et c'est Baden qui est mis en avant. Cette proposition est admise par tous.

10^o *Divers et propositions individuelles.* Au nom de la section de Berne, von Auw, réclame un commentaire accompagnant les tabelles de taxation. Pouly appuie cette demande et désire que la publication réclamée paraisse aussi en langue française. Werffeli annonce que les commentaires en question sont en travail et paraîtront probablement dans le courant de cette année.

Carrupt nous met l'eau — disons le « fendant » — à la bouche en nous parlant de l'organisation projetée par la section valaisanne pour l'assemblée générale de septembre prochain; aussi voulons nous espérer avec le délégué rhodanien que de très nombreux collègues inscriront à leur agenda cette course dans le beau Valais.

Séance levée à 17 heures 30.

Liestal, en mai 1933.

Le secrétaire: *H. Schmassmann.*

Stellenangebote.

In jüngster Zeit sind bei dem Unterzeichneten Klagen von Stellensuchenden eingelaufen, daß ihnen vielfach ihre Offerten nicht beantwortet und auch die Zeugniskopien zurückbehalten werden. Ich erachte ein solches Gebahren nicht nur als unkorrekt, sondern auch schädlich für die Wirksamkeit unseres Verbandsorgans als Mittler zwischen Arbeitgeber und Arbeitnehmer und hoffe, daß inskünftig kein Anlaß zu Klagen mehr gegeben wird.

Zürich, 23. Mai 1933.

Bertschmann, Präsident des S. G. V.
